

Réforme du Conseil de sécurité

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. Le Canada attache énormément d'importance aux dispositions de la Charte des Nations Unies sur la paix et la sécurité, et, parallèlement, aux travaux du Conseil de sécurité. Comme le démontrent nos actions depuis la naissance des Nations Unies, le multilatéralisme et l'ONU ont été les pierres angulaires de notre politique étrangère et de notre politique de défense. Par notre engagement envers le maintien de la paix et d'autres activités, nous avons aussi continuellement appuyé le Conseil de sécurité dans ses activités essentielles de maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Je puis vous assurer que nous continuerons d'assumer ce rôle, et nous sommes prêts à participer davantage à la résolution des problèmes de paix et de sécurité internationales. J'ai déjà annoncé la candidature de notre pays à un siège au Conseil de sécurité pour la période 1999-2000.

Il importe donc pour le Canada d'encourager la réforme dans les plus brefs délais du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus efficace et d'en faire un instrument plus crédible de respect de la Charte. Des progrès intéressants ont été accomplis récemment. Mais le Canada veut s'assurer que les méthodes de travail du Conseil seront encore améliorées, qu'il sera plus transparent, que les arrangements relatifs au financement et à l'organisation des opérations de maintien de la paix, y compris les consultations essentielles avec les pays envoyant des soldats, seront renforcés et régularisés.

Il importe également de reconnaître que la composition du Conseil ne reflète pas le monde d'aujourd'hui. Nous devons tenir compte de la volonté légitime et bienvenue de nombreux États membres de notre communauté élargie de nations — qu'il s'agisse de petites, moyennes ou grandes puissances —, d'assumer des responsabilités et des obligations accrues dans la gestion de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, on a proposé d'augmenter de différentes façons le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Certains pays ont proposé l'adhésion de deux nouveaux membres permanents, suggestion à laquelle le Canada se montre très favorable. D'autres ont proposé d'accueillir cinq nouveaux membres permanents, mais ne s'entendent pas sur la liste de ceux-ci. Par ailleurs, des États estiment qu'il faudrait établir des critères de sélection, tandis que certains pays croient que des groupes régionaux devraient décider qui comblera tous les nouveaux sièges, ou seulement quelques-uns. Enfin, un grand nombre de gouvernements s'opposent à la venue de nouveaux membres permanents ou bien contestent la candidature éventuelle d'un ou de plusieurs pays.